



Retenue de garantie bloquée

Par **michmech**, le **16/05/2013 à 12:19**

Bonjour, rnJ'ai fait un ravalement de façade pour un syndic en 2012. on a prononcé la réception des travaux le mois de mars. Après j'ai fait les levées de réserves et j'ai renvoyé les quittus signés au maître d'œuvre. J'ai envoyé la facture pour la RG 5% au maître d'œuvre au mois d'avril 2013 pour la valider et la renvoyer au syndic pour me faire le virement et j'ai pas de réponse. J'ai renvoyé un mail au maître d'œuvre pour lui dire qu'il aurait du me solder depuis 02 mois alors il m'a répondu que j'avais encore des levées de réserves à faire et que après il envisagera de valider la facture. A ce jour, je n'ai reçu aucune lettre recommandée de leur part et ils n'ont engagé personne pour faire les réserves à ma place. rnOnt-ils le droit de me demander d'intervenir 14 mois après la réception des travaux? rnOnt-ils le droit de me bloquer l'argent? rnA quel recours ai-je le droit? merci